

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

DÉPOSE AU GREFFE LE

22 JAN. 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

Greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



19017266

N° d'entreprise : 0446.632.441

Dénomination

(en entier) : **Femmes Prévoyantes Socialistes de Wallonie picarde**

(en abrégé) : **FPS WAPI**

Forme juridique : A.S.B.L.

Siège : Rue du Fort, 48 - 7800 Ath

Objet de l'acte : **Délégation de pouvoirs - Présidence et Vice-Présidence : désignation**

Ce 16 novembre 2017, le Conseil d'Administration de l'ASBL FPS WAPI s'est réunie à Frameries sous la présidence de Colette Théagène, Vice-Présidente.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal du 19/05/2017
- 2) Admissions – démissions
- 3) Suivi des décisions
- 4) Situation du personnel
- 5) Situation financière au 30/09 et prévisions 2017
- 6) Programmation 2018
- 7) Budget 2018
- 8) Divers

(...)

8. Divers

La Présidente de séance sollicite les membres du Conseil d'Administration pour d'éventuels divers.

Anne SPITALS informe de la nécessité de revoir les pouvoirs de signatures en raison de l'engagement de Dean LIÉNARD, Responsable financier des ASBL.

Anne SPITALS propose la délibération suivante :

Le Conseil d'administration décide d'adapter la désignation des mandataires pour la gestion des comptes financiers de l'association de la manière suivante à dater de ce jour et jusqu'à prochaine révocation.

Les huit mandataires suivants

1. Roland CARLIER
2. Sébastien CHOQUET
3. Arnel DUMORTIER
4. Juan FERNANDEZ RODRIGUEZ
5. DEAN LIENARD
6. Anne SPITALS
7. Valérie SOLEIL
8. Coline MAXENCE

sont autorisés à partir du 16 novembre 2017 à minuit à effectuer les opérations de placement et de retrait de fonds ainsi que toutes les opérations financières sur les différents comptes de l'association.

Pour être valable, toutes ces opérations, y compris les paiements électroniques, doivent comporter la signature conjointe de deux des huit mandataires repris ci-dessus.

À noter qu'aucune des personnes ayant l'autorisation de signer des lots électroniques ne possède la fonction permettant de créer des lots de paiement et que Sébastien CHOQUET et Coline MAXENCE ont déclaré incompatibles leurs signatures conjointes.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

réserve
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

La Présidente de séance sollicite l'approbation de l'extrait de procès-verbal en séance.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve l'extrait de procès-verbal en séance.

(...)

Ce 22 mars 2018, à 18h30, le Conseil d'Administration de l'ASBL FPS WAPI s'est réunie à Ath sous la présidence de Colette Théagène.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal du 16/11/2017
- 2) Suivi des décisions
- 3) Présidence et Vice-Présidence : proposition de désignations et de fonctionnement
- 4) Situation du personnel :
 - a. Fin de contrat de Maria Liégeois
 - b. Recrutement Coordinatrice Adjointe
- 5) Programmation 2018 et activités en cours
- 6) Campagne TAMTAM
- 7) Locaux Tournai – Rue de Rasse
 - a. Résiliation du contrat de location
 - b. Nouvelle implantation
- 8) Divers

Extrait du procès-verbal

(...)

3. Présidence et Vice-Présidence : proposition de désignation et de fonctionnement

(...)

Décisions :

En conséquence, est désignée Présidente du Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. Femmes Prévoyantes Socialistes de Wallonie picarde à dater de ce jour :

Madame Colette Théagène, domiciliée rue du Fort n°9 bte 7 à 7800 ath, née le 19 février 1947 à Leuze-en-Hainaut

Et est désignée Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. Femmes Prévoyantes Socialistes de Wallonie picarde à dater de ce jour :

Madame Sylvie Pinchart, domiciliée rue Saint Julien 76 à 7800 Ath, née le 18 novembre 1964 à Uccle.

(...)

Le compte-rendu du point 3 de l'ordre du jour de la réunion est rédigé et lu en séance.

Décision : il est approuvé à l'unanimité.

Anne SPITALS est spécialement mandatée aux fins de faire procéder aux publications légales relatives aux décisions adoptées ce jour.

Anne Spitals
Secrétaire-Trésorière

Colette Théagène
Présidente

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature